



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition Spéciale du mois DE JUIN 2012 _PARTIE 1

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau interministériel des affaires juridiques

Arrêté modificatif en date du 18 juin 2012 donnant délégation de signature,
à M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,
à M. Grégory CANAL, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de l'Aisne,
aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne

page 1085

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme Habitat

Programme d'actions 2012 de la délégation locale de l'Aisne et ses annexes

page 1087

Décision en date du 13 juin 2012 de Monsieur Pierre-Philippe FLORID, directeur
départemental des territoires, accordant la présidence et les fonctions de rapporteur
aux personnes désignées ci-dessous à la sous-commission départementale pour
l'accessibilité des personnes handicapées

page 1087

Décision n° 03-2012 en date du 14 juin 2012 portant nomination des agents chargés
du contrôle sur place

page 1088

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE

Service Appui Juridique Documentation et Archivages

Décision du 18 juin 2012 portant délégation de signature du Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

page 1089

PREFECTURE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau interministériel des affaires juridiques

Arrêté modificatif en date du 18 juin 2012 donnant délégation de signature, à M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, à M. Grégory CANAL, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de l'Aisne, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne

LE PREFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République en date du 21 mars 2006, nommant M. Jacques DESTOUCHES, sous-préfet de SAINT-QUENTIN,

VU le décret du Président de la République du 4 juin 2009 nommant M. Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du Président de la République du 28 octobre 2010 nommant M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, Secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne,

VU le décret du Président de la République en date du 19 avril 2012 nommant M. Grégory CANAL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne,

VU l'arrêté préfectoral du 14 mai 2012 donnant délégation de signature à M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, à M. Grégory CANAL, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de l'Aisne, et aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne,

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er :

La mention "-des actes afférents aux compétences relatives à l'agrément des gardes particuliers (y compris le retrait d'agrément, la reconnaissance d'aptitude technique et le visa de l'autorité préfectorale sur la carte d'agrément)" figurant au premier paragraphe de l'article 2.0 de l'arrêté susvisé du 14 mai 2012 est supprimée.

Article 2:

Le dernier paragraphe de l'article 8.2 de l'arrêté susvisé du 14 mai 2012 est supprimé

Article 3:

Les points suivants sont ajoutés à l'article 8.2 de l'arrêté susvisé du 14 mai 2011:

« 12- les actes afférents à l'agrément des gardes particuliers à l'exception de ceux exerçant leur activité dans le domaine de la chasse et de la pêche;

13 - les actes afférents aux habilitations des fonctionnaires chargés du contrôle des marchés;

14 - les actes afférents aux agréments des contrôleurs de transports publics. »

Article 4:

Le paragraphe consacré au bureau des finances de l'Etat de l'article 6.2 de l'arrêté susvisé du 14 mai 2012 est modifié ainsi qu'il suit:

« - Mme Laurence PRUS, attachée d'administration, chef du bureau des finances de l'Etat, à l'effet de signer les documents visés à l'article 6.0, paragraphes 1, 2 et 9,

En cas d'absence de Mme Laurence PRUS, délégation de signature est consentie à :

- M. Gervais ZALEWSKI, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau, et à Mme Geneviève LOUIS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau, à l'effet de signer les documents visés à l'article 6.0 paragraphes 2 et 9. »

Article 5: Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Quentin, le directeur de cabinet, et les agents visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne

Fait à LAON, le 18 juin 2012

Signé: Pierre BAYLE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Secrétariat Urbanisme Habitat

Programme d'actions 2012 de la délégation locale de l'Aisne

Ainsi que les annexe énumérées ci-dessous sont consultables auprès de la direction départementale des territoires de l'Aisne, *Service Urbanisme Habitat* ou sur le portail des services de l'Etat dans l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr /Recueil des Actes Administratifs - Circulaires préfectorales - Publications)

ANNEXES

Annexe n° 1 : cartographie des opérations programmées

Annexe n° 2 : grille de dégradation

Annexe n° 3 : cartographie des bassins d'habitat et la liste des communes par bassin

Annexe n° 4 : - décision n° 02-2011 de nomination des agents chargés du contrôle sur place
- note interne du 21 novembre 2011, relative au contrôle avant solde, signée du délégué adjoint de l'Anah dans le département

Décision en date du 13 juin 2012 de Monsieur Pierre-Philippe FLORID, directeur départemental des territoires, accordant la présidence et les fonctions de rapporteur aux personnes désignées ci-dessous à la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Le Directeur départemental des territoires,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2010 désignant le directeur départemental des territoires comme représentant éventuel du président de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 23 février 2012 nommant M. Pierre-Philippe FLORID directeur départemental des territoires de l'Aisne à compter du 19 mars 2012 ;

Sur proposition du secrétaire général de la direction départementale des territoires :

DECIDE

Article 1 : Subdélégation de présidence et fonctions de rapporteur sont données à Michel GASSER, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service Urbanisme Habitat.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Michel GASSER, la subdélégation de la présidence et les fonctions de rapporteur de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées sont données à Philippe ELOI, adjoint au chef du service Urbanisme Habitat.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe ELOI, la subdélégation de la présidence et les fonctions de rapporteur de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées seront données à Alain LESPINE, chef de l'unité Réglementation Bâtiment Accessibilité (RBA).

Article 3 : La décision du 28 mars 2012 est abrogée et remplacée par la présente décision qui prend effet à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Aisne.

Article 4 - Le secrétaire général de la direction départementale des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

FAIT à Laon, le 13 juin 2012

le directeur départemental des territoires,
signé : Pierre-Philippe FLORID

Décision n° 03-2012 en date du 14 juin 2012
portant nomination des agents chargés du contrôle sur place

Vu la décision 04-2011 en date du 31 mars 2011 du délégué de l'agence dans le département, portant nomination du délégué adjoint et donnant délégation de signature à un ou plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu l'article 17-B du règlement général de l'Anah (RGA) publié le 14 juillet 2010,

Le délégué de l'agence

DECIDE

Article 1er : Les agents de la direction départementale des territoires désignés ci-dessous sont nommés pour effectuer des contrôles sur place :

unité Réglementation Bâtiment Accessibilité (RBA)	Unité Habitat Logement (HL)
Alain LESPINE	Julien LEROY
Odile MICHEL	Patrick LESPINE
Céline BOUCHIAT	Irène WAST
Alain BUVRY	Brigitte GRISELAIN
Franck DALMASSE	Dominique PRENANT
Jean-Jacques POLY	Elisabeth RIVAL

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et abroge la décision 06-2011 en date du 22 décembre 2011.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à M. le Directeur départemental des territoires de l'Aisne ; le cas échéant à

- M. le Président de la communauté d'agglomération du Soissonnais
- M. le Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin
- Mme la Directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le Directeur administratif et financier
- M. l'Agent comptable de l'Anah
- au Délégué de l'Agence dans le département
- aux intéressés

Article 4 : La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Laon, le 14 JUILLET 2012

Pour le délégué de l'Agence dans le département,
Le délégué adjoint de l'Agence
signé : Michel Gasser

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE

Service Appui Juridique Documentation et Archivages

Décision du 18 juin 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.1432-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code du Travail ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 5 janvier 2012 portant nomination de M. Christian DUBOSQ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée, à l'effet de signer au nom de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, tous les actes relatifs aux affaires relevant de ses attributions, à l'exception des actes listés à l'article 8, à Mme Françoise VAN RECHEM, Directrice Générale Adjointe, Directrice de la régulation et de l'efficience de l'offre de santé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise VAN RECHEM, délégation de signature est accordée, chacun dans leurs domaines de compétences à :

Cellule de l'inspection, contrôle, évaluation, audit :

- Mme Hélène TAILLANDIER responsable de la cellule de l'inspection, contrôle, évaluation, audit

Cellule performance des établissements sanitaires et médico-sociaux :

- Mr Fabrice LAURAIN, responsable de la cellule performance des établissements sanitaires et médico-sociaux
Délégation est donnée, à l'effet de conduire les entretiens d'évaluation des personnels de direction, fixer les primes de fonction, signer les évaluations et les actes de gestion de ces personnels au nom du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie à :

- Mme Françoise VAN RECHEM, Directrice Générale Adjointe, Directrice de la régulation et de l'efficience de l'offre de santé,

- Mr Fabrice LAURAIN, responsable de la cellule performance des établissements sanitaire et médico-sociaux,

- Mme Véronique PERIN-FOUCAULT, responsable du service gouvernance des établissements sanitaires et médico-sociaux,

- Mr Jean Marc GILBON, chargé de mission au service gouvernance des établissements sanitaire et médico-sociaux,

Sous-direction de l'offre de soins de premier recours et des professionnels de santé :

- Mme Christine VAN KEMMELBEKE, sous-directrice de la sous-direction de l'offre de soins de premier recours et des professionnels de santé,

- Mme Ghislaine GILLIERS, responsable du service de l'offre de soins de premier recours au siège,

- Mme Véronique PERIN-FOUCAULT, responsable par intérim du service hospitalisation, de l'offre de soins de premier recours et des professionnels de santé dans l'Aisne,

- Mme Marie-José BEURDELEY, responsable du service hospitalisation, de l'offre de soins de premier recours et des professionnels de santé dans l'Oise,

- M. David COQUEREL, responsable du service hospitalisation, de l'offre de soins de premier recours et des professionnels de santé dans la Somme,

Sous-direction de l'Offre de soins hospitalière :

- M. Jérôme SCHLOUCK, responsable du service hospitalisation au siège,

- Mme Véronique PERIN-FOUCAULT, responsable du service gouvernance et responsable par intérim du service hospitalisation, de l'offre de soins de premier recours et des professionnels de santé dans l'Aisne,

- Mme Marie-José BEURDELEY, responsable du service hospitalisation, de l'offre de soins de premier recours et des professionnels de santé dans l'Oise,

- M. David COQUEREL, responsable du service hospitalisation, de l'offre de soins de premier recours et des professionnels de santé dans la Somme,

Sous-direction handicap et dépendance :

- Mme Cécile GUERRAUD, sous-directrice de la sous-direction handicap et dépendance,

- Mlle Anne BLU-MOCAER, responsable du service handicap et dépendance au siège,

- Mme Corinne PARIS, responsable du service handicap et dépendance dans l'Aisne,

- Mme Martine LAUBERT, responsable du service handicap et dépendance dans l'Oise,

- M. Laurent SANDERS, responsable du service handicap et dépendance dans la Somme.

Sous-direction de la gestion du risque et de l'information médicale :

- Mr Patrick VERBEKE, sous-directeur de la sous-direction de la gestion du risque et de l'information médicale

Article 2 :

Délégation est donnée, à l'effet de signer au nom du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, tous les actes relatifs aux affaires relevant de ses attributions, à l'exception des actes listés à l'article 8, à Mme Linda CAMBON, Directrice de la santé publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Linda CAMBON, délégation de signature est accordée, chacun dans leurs domaines de compétences à :

- Mme Chantal LEDOUX, sous-directrice de la sous-direction de la promotion et de la prévention de la santé,

- M. Nicolas HOUPIN, responsable du service régional soins sans consentement.

Sous-direction de la sécurité sanitaire :

- M. Luc ROLLET, sous-directeur de la sous-direction de la sécurité sanitaire,

- M. Cyril PISSON, responsable du service santé environnementale dans l'Aisne,

- Mme Cécile MORCIANO-BERDUGO, responsable du service santé environnementale dans l'Oise,
- M. Jérôme VEYRET, responsable du service santé environnementale dans la Somme,
- M. Pierre DETOT, responsable du service sécurité des pratiques pharmaceutiques et biologiques,
- M. le Dr Bachir BRAHIMI, responsable du service de sécurité des soins et de coordination des vigilances et de l'unité régionale d'hémovigilance,
- M. Aymeric SALMON responsable de la cellule de veille et de gestion sanitaire, du service défense et gestion des situations exceptionnelles et de la cellule de réception et d'orientation des signaux,
- Mme Marie-Aude SCHIAULINI-ZELMAT, responsable du service de veille et de gestion sanitaire et du service défense et gestion des situations exceptionnelles dans l'Aisne,
- M. Guillaume BRELIVET, responsable du service de veille et de gestion sanitaire et du service défense et gestion des situations exceptionnelles dans l'Oise,
- M. José LEJEUNE, responsable du service de veille et de gestion sanitaire et du service défense et gestion des situations exceptionnelles dans la Somme.

Article 3 :

Délégation est donnée, à l'effet de signer au nom du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, tous les actes relatifs aux affaires relevant de ses attributions, à l'exception des actes listés à l'article 8, à M. Thierry VEJUX, Directeur délégué au pilotage interne, à la communication et aux affaires générales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry VEJUX, délégation de signature est accordée, chacun dans leurs domaines de compétences à :

- Mme Françoise PETIOT, responsable du service de l'appui juridique, de la documentation et de l'archivage,
- M. Pascal POETTE, responsable du service communication,
- M. Stéphane CAUCHY, responsable du service des affaires générales,
- M. Jean-Marc LARIVIERE, responsable des achats et de la gestion immobilière.
- M. Hocine DRISSI, responsable du service qualité, audit interne et informatique
- Mme Véronique LANG, chargée de mission infrastructure, marchés informatiques et téléphonie.

Article 4 :

Délégation est donnée, à l'effet de signer au nom du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, tous les actes relatifs aux affaires relevant de ses attributions, à l'exception des actes listés à l'article 8, à M. Jérôme CARON, Directeur délégué en charge de la direction des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CARON, délégation de signature est accordée, chacun dans leurs domaines de compétences à :

- Mme Michèle PECHIN, responsable de la gestion administrative, de la paye et du pilotage des ressources humaines,
- Mme Valérie LEBECQ, responsable du recrutement, de la formation et de la gestion des compétences.

Article 5 :

Délégation est donnée, à l'effet de signer au nom du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, tous les actes relatifs aux affaires relevant de leurs attributions respectives, à l'exception des actes listés à l'article 8, à M. François VILARS, Directeur délégué en charge de la direction de la politique régionale de santé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François VILARS, délégation de signature est accordée, chacun dans leurs domaines de compétences à :

- Mme Laure THOMAS COSYNS, sous-directrice de la sous-direction de la stratégie régionale de santé,
- M. Christian HUART, sous-directeur de la sous-direction des systèmes d'information,
- M. Benoît NORMAND, responsable du service des systèmes d'information en santé.

Article 6 :

Délégation est donnée, à l'effet de signer au nom du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, tous les actes relatifs aux affaires relevant de leurs attributions respectives, à l'exception des actes listés à l'article 8, à M. Xavier HABOURY, Sous-directeur de la sous-direction démocratie régionale de santé,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier HABOURY, délégation de signature est accordée, dans son domaine de compétence à :

- Mme Stéphanie MAURICE, Chargée de mission

Article 7:

Délégation est donnée, à l'effet de signer au nom du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, tous les actes relatifs aux affaires relevant de leurs attributions respectives, à l'exception des actes listés à l'article 8, à :

- M. Xavier HABOURY, délégué territorial départemental de la Somme,
- Mme Charlotte KOVAR, déléguée territoriale départementale de l'Oise,
- M. Michel OWCZARCZAK, délégué territorial départemental de l'Aisne.

Article 8 :

Les actes exclus de la délégation visés aux articles 1 à 7 sont les suivants :

- les actes de saisine adressés aux parquets et aux juridictions administratives, pénales, civiles et financières,
- les mémoires produits dans le cadre de contentieux juridictionnels,
- les arrêtés d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux et les arrêtés d'autorisation des établissements de santé,
- les arrêtés de suspension et de retrait d'autorisation sanitaire,
- les arrêtés de fermeture des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- les arrêtés de placement sous administration provisoire des établissements de santé et des établissements et services sociaux et médico sociaux,
- les arrêtés de suspension d'exercice des professionnels de santé,
- les actes de nomination des directeurs d'établissement,
- la mise en œuvre des dispositions de l'article L.6122-15 du code de la santé publique relatives au redéploiement d'activités entre deux ou plusieurs établissements publics de santé (convention de coopération, groupement de coopération sanitaire, fusion),
- les marchés, conventions et engagements financiers d'un montant supérieur à 20 000 euros hors taxes,
- les injonctions et mises en demeure,
- les sanctions financières,
- les correspondances adressées au Président de la République, aux ministres, aux parlementaires, aux préfets, aux présidents des conseils généraux, au président du Conseil régional, aux agences nationales et aux autorités administratives indépendantes (à l'exception des correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service).

Article 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DUBOSQ, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, la suppléance est assurée par Mme Françoise VAN RECHEM, Directrice Générale adjointe, qui a délégation à l'effet de signer, transmettre ou rendre exécutoires, tous actes ou décisions relatifs à l'exercice des missions du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie telles que fixées à l'article 118 de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DUBOSQ et de Mme Françoise VAN RECHEM, la suppléance est assurée par Mme Linda CAMBON, Directrice de la santé publique, qui a délégation à l'effet de signer, transmettre ou rendre exécutoires, tous actes ou décisions relatifs à l'exercice des missions du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie telles que fixées à l'article 118 de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DUBOSQ, de Mme Françoise VAN RECHEM, de Mme Linda CAMBON, la suppléance est assurée par M. Thierry VEJUX, Directeur délégué au pilotage interne, à la communication et aux affaires générales, qui a délégation à l'effet de signer, transmettre ou rendre exécutoires, tous actes ou décisions relatifs à l'exercice des missions du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

de Picardie telles que fixées à l'article 118 de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Article 12 :

La présente décision abroge la décision du 6 janvier 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Article 13 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

Fait à Amiens, le 18 Juin 2012.

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé de Picardie
Signé : Christian DUBOSQ